



Le 15 juin mai 2023

Question Orale du député Calvin SOIRESSE NJALL à Monsieur Rudi Vervoort, Membre du Collège Chargé de la Politique de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire concernant :

L'APPLICATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES DE LA COCOF

Monsieur le Ministre,

La Fédération Wallonie-Bruxelles a enfin changé de paradigme en matière de harcèlement scolaire et d'amélioration du climat dans les écoles. Nous avons voté un décret en ce sens en avril dernier. On passe d'une logique d'appels à projets à un programme beaucoup plus structurel ainsi que la mise en place d'un observatoire du climat scolaire. Les écoles doivent adhérer à un programme-cadre prévu par le décret. Le premier appel à candidatures pour ce nouveau programme arrivait à terme à la fin du mois de mai. Le nouveau décret a suscité de la motivation dans des écoles auprès de profs déjà impliqués dans cette lutte et qui le font souvent en dehors de leurs heures prestées. Les personnels des écoles, les profs notamment, sont particulièrement sensibles à cette thématique qui les touche profondément. Certains voient leurs élèves dépérir et veulent trouver des solutions. Ces profs s'engagent souvent en dehors de leurs heures de travail pour la mise en place de dispositifs de lutte contre ce phénomène au sein des écoles. Néanmoins, les moyens et les outils mis à leur disposition sont à géométrie variable et disparates selon l'école dans laquelle ils ou elles se trouvent. Certains veulent mener ce travail mais se sentent démunis. Par exemple, certaines écoles organisent des formations pour leurs personnels et d'autres pas.

Monsieur le Ministre,

1. Combien d'écoles de la COCOF ont déposé un dossier de candidature ? Des difficultés ont-elles été signalées ou recensées dans la mise en œuvre de ces candidatures ?
2. Quel est l'état de la formation des enseignantes et enseignants dans les écoles de la Cocof ? Quelles sont les mesures prises pour inciter les écoles qui ne sont pas proactives à former leurs personnels à la lutte contre le harcèlement scolaire ?
3. Quelles sont les réflexions menées en lien avec la dimension territoriale du harcèlement comme la cour de récréation ? Cette dimension est-elle prise en compte lors des projets de construction ou de rénovations des écoles ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

